

Une entreprise refuse d'assumer les dégâts fait par son véhicule

Par **cetawam**, le **09/10/2008** à **15:58**

Bonjour,

Il y a quelques mois un ouvrier travaillant dans ma résidence a renversé mon scooter en stationnement. Je suis allé voir cette personne qui n'avait laissé aucune explication, et qui m'a donné ses coordonnées me disant qu'elle me recontacterait après avoir fait les démarches auprès de son assurance.

Après plusieurs relances sans résultat je me suis tourné vers l'entreprise propriétaire du véhicule, à laquelle j'ai adressé un courrier recommandé et qui m'a affirmé par mail "la prise en charge du dossier" me demandant d'effectuer un devis des réparations à faire sur mon véhicule, ce que j'ai fait, et transmis par fax à l'entreprise en question.

Encore une fois, je reste sans nouvelle malgré mes nombreuses relances, je souhaite porter plainte mais me faudra-t-il dans ce cas-là les services d'un avocat, sans doute aussi coûteux que les réparations à effectuer ?

PS : J'ai conservé et imprimé les traces de toutes les correspondances avec l'entreprise.